



probleme rsi et non affiliation a la ram

Par **Miacoul**, le **04/04/2019** à **19:35**

Bonjour a tous ,voila ma situation hier j'ai eu blocage d'une certaine somme par un huissier qui me réclame 9200 euros et donc m'on seulement laisser l'équivalent du rs

a soit 550 alors que j'ai deux enfant a charge j'ai appeler l'huissier pensant qu'il avait un plafond a respecter concernant les signification de contrainte mais il m'a dit que non est ce légale . je suis en procedure de liquidation judiciaire depuis le 08 aout 2018 .cela a été repousser a 6 mois car des clients rechigne a payer..ma deuxieme question est que je me suis aperçu que durant toute l'existence de ma société bien que le rsi me reclamait des cotisations je n'avais a aucun moment été affilier a la RAM aquitaine et donc toutes les prise en charge etais regler par le régime général du a mon ancien emploi et ce meme lorsqu j'ai eu un accident sur chantier comme de bien entendu je n'ai reçu aucune indemniter de leur part car je leur dois des cotisation.

je me suis aperçus de cela au mois de décembre 2018 lorsque j'ai voulu allez sur mon compte améli car je n'y avais plus accès alors que comme préciser plus haut j'ai fais macéssation de paiement en aout 2018.

ma question est ne puis je pas au moins faire annuler leur dettes et peut etre recupere une partie des sommes verser pour un défaut d'affiliation. j'ai vraiment besoin d'aide. merci d'avance a tous.